



L'ENSEIGNEMENT DES DROITS DE LA PERSONNE AU NOUVEAU-BRUNSWICK

GUIDE DE L'ENSEIGNANT



COMMISSION DES
DROITS DE LA PERSONNE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'enseignement des droits de la personne au Nouveau-Brunswick: Guide de l'enseignant (2023)

Publié par la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

ISBN (édition imprimée bilingue) : 978-1-4605-3726-8

ISBN (version anglaise en ligne) : 978-1-4605-3727-5

ISBN (version française en ligne) : 978-1-4605-3728-2

Coordonnées :

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

Case postale 6000

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

E3B 5H1 CANADA

Numéros de téléphone : 1-888-471-2233

506-453-2301

Adresse électronique : hrc.cdp@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/hrc-cdp

Table des matières

Introduction	5
Principales ressources	5
Objectifs de la leçon	5
Comment utiliser le présent guide	6
A. Première étape : Jeter les bases	7
Création d'un environnement d'apprentissage sûr	7
Aperçu du sujet	7
Description	7
B. Mise en train et remue-méninges : Questions aux fins de discussion	10
Questions aux fins de discussion	11
C. Modules d'apprentissage	13
Module 1 : Comprendre la <i>Déclaration universelle des droits de l'homme</i>	12
Vocabulaire clé	14
Arrière-plan et contexte historique de la <i>DUDH</i>	15
Signification du terme « universelle » dans la <i>DUDH</i>	16
Lecture des articles de la <i>DUDH</i>	17
Activités d'enseignement de la <i>DUDH</i>	17
Activités en plénière ou en groupes sur la <i>DUDH</i>	19
Module 2 : La vie et l'héritage de John Peters Humphrey	21
Vocabulaire clé	21
Activités pour les élèves	22

Module 3 : Introduction à la <i>Loi sur les droits de la personne</i> du Nouveau-Brunswick	24
Vocabulaire clé	24
Activités pour les élèves	26
D. Sujets pour courtes rédactions ou rapports de recherche	28

Introduction

Le présent guide vise à aider les enseignants des écoles du Nouveau-Brunswick (N.-B.) à créer une leçon sur les droits de la personne. La leçon créée pourrait être incluse dans un cours ou un module d'apprentissage aux niveaux intermédiaire et secondaire à l'intérieur des programmes d'études existants de sciences humaines, de droit, d'histoire moderne, de science politique, d'histoire du Canada ou des enjeux mondiaux.

La leçon enseigne les concepts et les principes de base des droits de la personne dans trois modules. Les modules permettent aux élèves de se familiariser avec le contexte et le texte de la *Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)*; ils contiennent des explications sur l'application des droits de la personne; ils font état de l'histoire de la vie de John Peters Humphrey et ils livrent un aperçu des droits de la personne au Nouveau-Brunswick.

Si les enseignants ne peuvent pas utiliser l'ensemble de la leçon en raison des priorités du programme ou d'autres contraintes, ils peuvent intégrer les sections pertinentes en les incorporant sous forme de modules pédagogiques plus courts dans leurs calendriers d'enseignement.



Principales ressources

1. *Déclaration universelle des droits de l'homme*
2. La vie et l'héritage de John Peters Humphrey (vidéo YouTube)
3. *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick: Préambule et article 2.1

Objectifs de la leçon



Au terme de la leçon, l'élève :

- comprendra le contexte et le sens de la *DUDH*;
- connaîtra la vie et l'héritage de John Peters Humphrey de Hampton, Nouveau-Brunswick;
- apprendra des faits de base au sujet de la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick;
- reconnaîtra les différences de base entre les systèmes des droits de la personne international et national;
- acquerra une connaissance du vocabulaire, des principes, des valeurs et des concepts relatifs aux droits fondamentaux de la personne;
- établira des liens entre des droits de la personne clés et son propre vécu.

Comment utiliser le présent guide

Outre les trois modules, le guide renferme une section préliminaire qui aidera les enseignants à présenter la leçon ainsi que des suggestions de sujets pour de courtes rédactions ou des projets de recherche. Les trois modules en question comprennent :

Le module 1 : Comprendre la *Déclaration universelle des droits de l'homme*

Le module 2 : La vie et l'héritage de John Peters Humphrey

Le module 3 : Introduction à la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick

Chaque module comporte :

- des références aux résultats d'apprentissage spécifiques (RAS) existants des programmes intermédiaires et secondaires du Nouveau-Brunswick correspondant au contenu de chaque module ou harmonisés avec leur contenu;
- des sections sur le vocabulaire clé, des définitions des termes importants, des suggestions d'activités à faire en classe et plus encore;
- des suggestions particulières à l'intention des enseignants sur les stratégies et approches pédagogiques, sous la forme de notes en italique.

Remarque – *Chaque module peut être employé comme module d'apprentissage cohésif pouvant être enseigné indépendamment des autres modules. Il existe toutefois des renvois entre eux et ils sont reliés les uns aux autres sous le même thème fondamental. Chaque module complète ainsi les autres et renforce les principaux thèmes de la leçon.*

A. Première étape : Jeter les bases

Remarque – Les enseignants peuvent utiliser la présente section pour donner le ton à la leçon, décrire son cadre, et présenter les concepts préliminaires et le vocabulaire.

Création d'un environnement d'apprentissage sûr

Il est particulièrement important que l'enseignement sur les droits de la personne se déroule dans un environnement en salle de classe sûr et adapté. Pour s'assurer que chacun dans la classe se sent valorisé et respecté sur un pied d'égalité, les enseignants pourraient envisager :

- de mentionner à la classe qu'il est extrêmement important de savoir ce que sont les droits de la personne et la discrimination, et d'avoir des conversations à leur sujet, mais de telles discussions peuvent être difficiles pour certaines personnes ou les mettre mal à l'aise;
- d'établir des normes de comportement respectueux en classe en expliquant comment
 - a. écouter avec respect différents points de vue;
 - b. respecter l'identité, la culture, les valeurs et les croyances de chacun;
 - c. faire respectueusement part de son désaccord avec les points de vue d'une autre personne;
- de signaler aux élèves qu'il peuvent bénéficier de services et obtenir un soutien à l'école s'ils éprouvent de la détresse, de l'anxiété ou le besoin de parler confidentiellement à quelqu'un.

Aperçu du sujet

Les enseignants peuvent commencer par présenter les termes de base de la leçon afin d'aider les élèves à réfléchir aux principaux concepts pertinents. Ils peuvent utiliser les courtes définitions qui suivent ou ajouter d'autres détails, selon le temps qu'ils comptent consacrer à la présente section préliminaire.

Description

Remarque – Les enseignants peuvent présenter ces termes selon qu'ils le jugent utile ou ils peuvent recourir à certaines des techniques suggérées dans la section « Mise en train et remue-méninges » qui suit.



Droit

Un droit est privilège moral ou juridique qui permet à son détenteur d'avoir une chose ou qui confère à une personne la liberté de faire une chose ou d'agir d'une certaine façon. Tous les gens, par exemple, détiennent le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, et tous les citoyens ont le droit de voter aux élections, le droit d'exprimer leurs pensées ou celui de voyager à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Droits de la personne

Les droits de la personne sont des droits dont nous jouissons tous ou que nous détenons parce que nous sommes des êtres humains, peu importe notre race, notre nationalité, notre religion, notre sexe, notre identité de genre, notre type corporel, etc.

Les droits de la personne permettent à tous de vivre librement et d'être traités avec dignité et sur un pied d'égalité, de manière à pouvoir réaliser leur potentiel et participer pleinement au sein de la société. La mise en application des droits de la personne repose sur des lois qui assurent la protection des droits de chacun, un contrôle des violations des droits et l'imposition de sanctions pour leur violation.

Responsabilité

Les droits sont assortis de responsabilités. Lorsque nous jouissons d'un droit, nous avons également une responsabilité (ou le devoir) de respecter les mêmes droits chez autrui. Pour jouir de nos droits de la personne, nous devons assumer la responsabilité de nos gestes et agir de façon responsable auprès d'autrui, de la société, de la loi et de l'État.

Remarque – Lorsque les enseignants traitent des termes qui suivent, ils peuvent faire observer aux élèves que ces termes représentent des valeurs fondamentales qu'il faudrait toujours avoir à l'esprit quand on discute des droits de la personne ou qu'on essaie de comprendre ceux-ci.

Respect

Un concept fondamental en ce qui a trait aux droits de la personne. Le terme désigne la façon dont nous traitons les autres. L'idée du respect émane de ou remonte à la « règle d'or » : Il faut traiter autrui comme nous voulons être traités, un principe directeur de toutes les religions et philosophies morales depuis les temps anciens. Quand nous respectons les autres, nous prêtons attention à leurs pensées, à leurs émotions et à leur situation ou au contexte dans lequel ils évoluent, une attitude qui leur confère la dignité qu'ils méritent en tant qu'êtres humains.

Égalité

Un autre concept essentiel relatif aux droits de la personne. Il signifie que tous les gens jouissent de droits égaux, peu importe les différences du point de vue de la race, de la nationalité, du sexe, de la classe, etc. L'égalité ne signifie pas que chacun doit avoir la même allure, agir ou penser de la même manière – le concept reconnaît que nous avons tous des traits personnels différents, mais que nous possédons des droits égaux en vertu de la loi et en tant qu'êtres humains.



Dignité

L'essence des droits de la personne. La dignité est la valeur inhérente propre d'un être humain. Nous devons traiter chacun et chacune avec dignité, simplement parce qu'ils sont des êtres humains qui méritent respect et empathie. La dignité n'est par conséquent pas réservée exclusivement à certaines personnes en raison de leur statut, de leur richesse ou de leur niveau d'instruction. Tous les êtres humains y ont droit de manière égale. Lorsque nous reconnaissons le droit inhérent à la dignité d'une personne, nous la traitons avec respect. Chaque fois que la dignité humaine est violée, les droits de la personne sont violés.



Différence

Les droits de la personne reconnaissent que les êtres humains sont différents en raison de facteurs biologiques, sociaux, culturels, politiques et autres, et il faut respecter ces différences. Quand nous respectons les différences des autres, nous soutenons la « diversité » et l' « inclusion », deux autres valeurs importantes des droits de la personne.

B. Mise en train et remue-méninges : Questions aux fins de discussion

Remarque – Avant de commencer les modules, les enseignants peuvent utiliser certaines des questions préliminaires qui suivent comme points de discussion ou sujets d'activités en classe.

Ces questions aideront les enseignants à évaluer combien d'élèves savent ce que sont les droits de la personne, quels domaines des droits de la personne les intéressent le plus et quels aspects de la leçon ils trouvent les plus pertinents par rapport à leur vécu ou aux enjeux sociaux, culturels ou politiques actuels qui pourraient les intéresser.

Les questions visant à susciter une discussion peuvent être structurées de différentes façons pour inciter les élèves à réfléchir et à s'attarder sur les concepts fondamentaux des droits de la personne évoqués au début de la leçon. Les enseignants pourraient, par exemple, considérer ce qui suit.



La méthode socratique

Posez des questions ouvertes, invitez les élèves à y répondre, puis mettez fin à l'exercice en fournissant une conclusion succincte et en livrant une dernière pensée qui stimulera l'intérêt des élèves à l'égard du sujet et les encouragera à en apprendre davantage sur celui-ci.



Phylactère ou diagramme de Venn

Inscrivez des mots-clés de la réponse de chaque élève au tableau blanc – l'enseignant peut encercler ou mettre en relief certaines réponses et ajouter des points d'interrogation à d'autres, etc. Une fois toutes les réponses inscrites au tableau blanc, tracez un cercle autour d'elles ou créez un diagramme de Venn séparant, réunissant ou recoupant les différentes idées. Demandez à la classe de se rappeler le diagramme créé pour des exercices ou activités subséquents, ou notez comment évolueront leurs idées au fur et à mesure qu'ils acquerront plus de connaissances sur les différents sujets de la leçon.



Travail à deux ou en groupes

Regroupez les élèves en équipes de deux ou en petits groupes (selon la taille de la classe) et laissez chaque équipe ou groupe discuter des questions, puis présentez leurs réponses à la classe. Les enseignants peuvent recourir à la méthode susmentionnée des phylactères ou choisir d'autres façons de présenter les réponses des élèves pour rendre l'enseignement intéressant.

Remarque – Rappelez aux élèves de prendre des notes durant ces activités et rappelez-leur que les notes prises les aideront à améliorer leur compréhension des concepts des droits de la personne ainsi qu'à suivre l'évolution de leurs idées au fur et à mesure que progressera la leçon.

Questions aux fins de discussion

- Que sont au juste les droits de la personne? Que pensez-vous des droits de la personne ou comment voyez-vous ceux-ci?
- Qui a des droits de la personne? Certaines personnes ou certains groupes sont-ils exclus de ses droits de la personne? Le cas échéant, pourquoi est-ce le cas selon vous?
- Pourquoi devrions-nous respecter les droits de la personne? Notre société serait-elle différente si les droits de la personne n'étaient pas respectés?

- Pouvez-vous identifier des droits de la personne spécifiques?

Remarque – L'enseignant pourrait faire part de quelques articles de la DUDH ou des 16 motifs bénéficiant d'une protection dans la Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick afin d'inciter les élèves à réfléchir à leurs droits particuliers.

- Y a-t-il un droit de la personne ou une série de droits qui s'appliquent à vous personnellement?

Remarque – Les enseignants peuvent mentionner aux élèves qu'ils n'ont pas besoin de répondre à cette question si en parler les met mal à l'aise.

- Pouvez-vous donner un exemple de situation où les droits de la personne de quelqu'un ont été violés? L'exemple peut provenir de la vie réelle ou d'un livre, d'un film ou d'une émission de télé.
- Comment les sociétés peuvent-elles assurer la protection des droits de la personne? Que pouvez-vous personnellement faire pour contribuer au respect des droits de la personne?

Remarque – L'enseignant pourrait souhaiter renvoyer les élèves à la page qui suit du site Web de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick: [Ce que vous pouvez faire pour appuyer le respect des droits de la personne](#)

- Qui assure la surveillance des droits de la personne? Qui assure la protection ou la mise en application des droits de la personne en cas de leur violation ou non-respect?

Remarque – L'enseignant pourrait parler des commissions des droits de la personne et mentionner que la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick soutient et protège les droits de la personne au Nouveau-Brunswick.

- Faites part aux élèves de la citation qui suit d'Eleanor Roosevelt pour les aider à réfléchir à ce que visent les droits de la personne, à l'horizon ou l'éventail des droits de la personne, et à la façon dont les droits s'entremêlent avec nos vies individuelles ou personnelles.

« Où, après tout, les droits de la personne débutent-ils? Dans les petits endroits, près de chez nous, ils sont si proches de nous et si ténus qu'on ne peut les voir sur aucune carte du monde. Ils représentent néanmoins l'univers de chacun : le quartier où nous demeurons, l'école ou le collège que nous fréquentons, l'usine, l'exploitation agricole ou le bureau où nous travaillons... Ce sont là les endroits où chaque homme, chaque femme et chaque enfant recherche la justice sociale, des possibilités égales et une dignité égale sans discrimination. »

Remarque – *L'enseignant pourrait demander aux élèves s'ils pensent que leur quartier ou leur école représentent tout leur « univers », comme le laisse entendre la citation qui précède, et comment ils se sentiraient si leurs droits n'étaient pas respectés dans ces sphères privées.*

C. Modules d'apprentissage

Module 1 : Comprendre la *Déclaration universelle des droits de l'homme*

Remarque – Les composantes pédagogiques de ce module peuvent être intégrées aux cours et aux RAS qui suivent des programmes d'études actuels des écoles du N.-B.

Sciences humaines 6e année – Cultures du monde

- 6.5.2 Examiner quelques exemples choisis d'enjeux relatifs aux droits de la personne dans le monde.

Sciences humaines 9e année – Identités canadiennes

- 3.1 Droits et responsabilités liés à la citoyenneté (échelle locale, nationale et mondiale)

Droit 120

- RAS 2.5 Les droits de la personne en vertu du droit international et des régimes fédéral et provincial

Histoire moderne 110

- RAS 2.3 La fin des conflits et comment les gouvernements assurent la sécurité collective
- RAS 3.2 Comportement international à l'égard d'un génocide

Science politique 120

- RAS 2.4 Comment fonctionnent les gouvernements au sein de la communauté internationale
- RAS 3.1 Droits, responsabilités, rôles et statut des personnes et des groupes au Canada

Histoire du Canada 120

- RAS 4.2 Évolution sociale et politique du Canada d'après-guerre
- RAS 4.3 Incidence de la mondialisation sur le Canada et ses habitants

Enjeux mondiaux 120

- RAS 1.3 Démontrer une compréhension transculturelle de l'identité, de la diversité et de l'unité
- RAS 3.3 Évaluer les causes, les conséquences et les solutions quant aux violations des droits de la personne d'un groupe ou d'une personne

Remarque – Les enseignants peuvent distribuer une copie imprimée du texte de la DUDH, l'afficher sur une diapositive de présentation PowerPoint ou l'obtenir d'un site Web, p. ex. la page du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <https://www.ohchr.org/fr/human-rights/universal-declaration/translations/french>

Il est également possible de se procurer ici une affiche imprimable de la DUDH : [0444193_poster.fr.indd \(ohchr.org\)](https://www.ohchr.org/fr/human-rights/universal-declaration/translations/french)

1.1 Vocabulaire clé

Seconde Guerre mondiale, Holocauste, bombe atomique, Nations Unies, droit, droit international, droit national/provincial, conventions ou pactes internationaux

Remarque – Les enseignants peuvent utiliser certaines des définitions qui suivent pour présenter le vocabulaire clé de la leçon, selon la façon dont ils souhaitent régler l'ordre ou le rythme de la leçon.



Organisation des Nations Unies (ONU)

Organisme international fondé en 1945 par les gouvernements du monde dans le but de promouvoir la paix mondiale, la sécurité et les droits de la personne. Tous les pays ou États de la planète sont membres de l'ONU.



Droit

Ensemble de règles sur la conduite des personnes et de la société dans un pays, une province, une municipalité ou une ville, assorties de sanctions ou de conséquences pour leur violation.



Droit international

Règles, pratiques et principes qui régissent les relations entre les pays, établis par des organismes internationaux comme l'ONU en vue de régler les questions comme la guerre, la diplomatie, les échanges ou le commerce et les droits de la personne, etc.

Remarque – Les enseignants peuvent expliquer aux élèves que la majeure partie du droit international figure dans des documents internationaux appelés de divers noms, comme « instruments », « conventions », « pactes », « déclarations » ou « traités ».

Les instruments internationaux ne sont pas tous juridiquement contraignants pour les États. Les déclarations comme la DUDH, par exemple, n'ont aucun effet juridiquement contraignant, mais ils constituent une source morale convaincante et établissent des normes de conduite, de comportement et de fonctionnement qui guident les États dans leurs activités.

Les traités, les pactes et les conventions sont juridiquement contraignants pour les États qui les signent ou les ratifient; les États en question doivent respecter ou appliquer les dispositions et les règles de ces documents dans leurs lois intérieures.

Remarque – Le terme « droit national » désigne les lois applicables à l'intérieur d'un pays où lesdites lois sont adoptées ou rédigées, contrairement au droit international, qui s'applique à la totalité ou à la majorité des pays du monde. Au Canada, par exemple, le gouvernement fédéral adopte des lois qui s'appliquent aux sphères de compétence et entités fédérales, et chaque province et territoire possède son propre ensemble de lois. Ces lois constituent des lois nationales du Canada parce qu'elles s'appliquent seulement à l'intérieur du Canada ou des provinces et des territoires canadiens.

Ainsi, même si la DUDH ne peut être appliquée à titre de loi, ses principes ont été adoptés dans des constitutions et des lois nationales applicables sous la forme de lois intérieures dans ces pays.



Conventions ou pactes internationaux relatifs aux droits de la personne

Documents rédigés par des organismes de l'ONU, comme le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, en collaboration avec des États aux fins de l'établissement de codes de conduite relatifs aux droits de la personne. Les États qui signent ces documents doivent adopter des mesures de protection enchâssées dans leurs lois intérieures.

Remarque – Les enseignants pourraient, par exemple, parler à leurs élèves de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) de l'ONU, qui oblige les États à protéger les droits des enfants. Les États qui ont signé La CDE, comme le Canada, doivent protéger les droits en question au moyen de leurs lois intérieures.

Si les enseignants veulent, à un certain stade du module, parler à leurs élèves d'autres pactes internationaux touchant les droits de la personne adoptés par l'ONU depuis la DUDH, les principaux pactes internationaux relatifs aux droits de la personne sont énumérés ci-dessous – les années entre parenthèses indiquent quand les documents en question ont été adoptés par l'ONU.

- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)
- Convention relative aux droits de l'enfant (1989)
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2006)
- Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)

1.2 Arrière-plan et contexte historique de la DUDH

Remarque – Les lignes qui suivent décrivent brièvement l'arrière-plan et le contexte historique de la DUDH. Pour ajouter plus de détails, les enseignants peuvent avoir recours aux ressources fournies sur la page Web de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick :

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/cdpnb/education-et-engagement/john-peters-humphrey.html>.

À la suite de la dévastation causée par la Seconde Guerre mondiale, les gouvernements du monde se sont unis en 1945 pour créer les Nations Unies (ONU), un organisme international qui se voue à préserver la paix et la sécurité à l'échelle mondiale. Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la DUDH, un document qui définit les droits de la personne fondamentaux et qui reconnaît que tous les humains de la planète détiennent ces droits sur un pied d'égalité.



La DUDH a été ratifiée par tous les pays membres de l'ONU. De nombreux pays, dont le Canada, ont en plus incorporé ses principes directeurs dans leurs lois ou constitutions nationales. Les mesures de protection prévues dans la DUDH ont ainsi été enchâssées dans les lois nationales et ont été garanties aux citoyens de pays de partout dans le monde.

La *DUDH* compte 30 articles, qui confèrent chacun un droit ou une série de droits, notamment des droits civils et politiques, comme le droit à la vie, la liberté, la liberté de parole et le respect de la vie privée, ainsi que des droits économiques, sociaux et culturels, tel le droit à la sécurité sociale, à la santé et à l'éducation.

1.3 Signification du terme « universelle » dans la *DUDH*



Le mot « **universelle** » dans la *DUDH* suppose que tous les humains jouissent, où qu'ils vivent sur la planète, dans tous les pays et sociétés, des droits définis dans la Déclaration des droits de la personne, peu importe leur race, leur religion, leur langue, leur sexe, etc.

Remarque – Les enseignantes peuvent demander aux élèves de réfléchir au concept de l'universalité et de se demander si les droits de la personne peuvent réellement être universels. Ils pourraient fournir un exemple ayant trait à l'éducation. Le droit à l'éducation est-il un droit universel dont jouissent de manière égale tous les citoyens du globe?

Comme tous les citoyens du monde ne peuvent pas bénéficier du droit « universel » à l'éducation, les enseignants peuvent profiter de la discussion pour expliquer la différence entre ce que les lois « aspirent » réaliser et « réalisent » – c.-à-d. la façon dont les droits sont formulés à l'intérieur de la *DUDH* et la façon dont ils sont effectivement mis en application dans les États et les sociétés.

Les élèves peuvent réfléchir au concept de l'universalité en faisant part de leurs propres idées et d'exemples d'un droit universel qui les intéresse parmi la liste des droits que renferme la *DUDH*.



Remarque – Si les enseignants voulaient passer plus de temps à discuter du concept de l'universalité, ils pourraient songer à engager des discussions de la classe ou de groupes sur certaines des questions incitatives qui suivent.

- À votre avis, quelles sont les valeurs fondamentales qui assurent l'universalité des droits de la personne, malgré les différences culturelles, nationales, religieuses, linguistiques et autres entre les gens à l'échelle planétaire?
- Pourquoi est-il essentiel selon vous que la communauté internationale assure la promotion et la protection des droits de la personne à l'échelle universelle?
- Quels obstacles ou difficultés (politiques, économiques, culturels, etc.) pourraient empêcher la reconnaissance universelle des droits de la personne dans le monde? Quelles mesures ou stratégies peuvent selon vous atténuer ces difficultés?
- Croyez-vous qu'il faudrait prendre en considération des facteurs culturels et contextuels autres dans la mise en application des principes relatifs aux droits de la personne dans les différentes régions ou sociétés du monde?
- Imaginez que vous êtes un défenseur des droits de la personne à l'échelle mondiale. Quelles mesures ou initiatives prendriez-vous pour soutenir les droits de la personne universels, et pourquoi?

1.4 Lecture des articles de la *DUDH*



Les enseignants peuvent mettre au point leur propre méthode pour permettre aux élèves de se familiariser avec les articles de la *DUDH*. Ils peuvent permettre aux élèves de se familiariser avec ces derniers au moyen d'activités en équipes de deux ou en groupes, ou encore en attribuant différents articles aux élèves, leur accordant du temps pour réfléchir, puis les invitant à faire part de ce qu'ils pensent sur les articles à la classe.

Remarque – Les enseignants pourraient décider de s'attarder plus longuement sur certains articles que d'autres selon leur évaluation de l'intérêt de la classe, l'âge moyen des élèves, et la pertinence des articles par rapport aux enjeux courants ou aux champs d'intérêt des élèves.

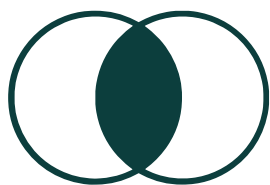
Après une présentation générale du texte de la *DUDH*, les enseignants peuvent avoir recours à certaines des activités qui suivent pour mettre en relief quelques-uns des principaux thèmes des articles de la *DUDH*.

1.5 Activités d'enseignement de la *DUDH*



Mots-clés de l'article 1

L'article 1 débute ainsi, « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. » Demandez aux élèves de dégager les mots-clés de la phrase et d'expliquer ce qu'ils signifient pour eux. Attardez-vous sur les concepts de la « liberté », de l'« égalité », de la « dignité » et des « droits » évoqués au début de l'article initial de la *DUDH*.



Comparaison de l'article 1

Comparez le libellé de l'article 1 (« Tous les êtres humains naissent libres ») avec les termes employés dans la Déclaration d'indépendance des États-Unis (« Tous les hommes sont créés égaux »). Les différentes expressions employées pourraient-elles affecter la portée des droits définis dans les deux documents?



Les « différences » à l'article 2

Lisez l'article 2 en compagnie de la classe : que nous enseigne-t-il au sujet des « différences » et du « respect des différences chez les autres »? Combien de types de « différences » l'article cite-t-il? Les enseignants peuvent renvoyer les élèves à la définition d'une « différence » présentée au début de la leçon.



À quel article est-ce que je fais allusion?

Regroupez les élèves en équipes. Chaque équipe sélectionne un article, prélève un mot-clé de l'article et rédige une phrase à son sujet. Une équipe fait la lecture de son mot et de sa phrase, et les autres équipes devinent à quel article elle fait allusion. Les enseignants peuvent décider de faire cette activité vers la fin du module, une fois que les élèves se sont familiarisés avec l'ensemble ou la plupart des articles.



Où le droit figure-t-il?

Citez un droit, p. ex. la « liberté d'opinion ou de religion », « l'exemption de la discrimination » ou le « respect de la vie privée », etc., et demandez à la classe de préciser l'article qui protège le droit cité. Cette activité peut elle aussi se dérouler en équipes de deux, en groupes ou dans le cadre d'une compétition entre équipes.



Mon article favori et motif de ma préférence

Les élèves choisissent leur article favori et discutent des droits mentionnés dans l'article, cherchant à évaluer si les droits en question sont respectés et garantis dans leur milieu. Dans la négative, quelles difficultés empêchent le plein respect de ces droits?

Remarque – Les enseignants pourraient demander aux élèves de penser à des institutions ou des structures sociales qui peuvent vous accorder ou retenir votre droit favori, p. ex. la famille, l'école, la collectivité, la municipalité/ville, la province, le pays.



Mon ou mes articles favoris (suite)

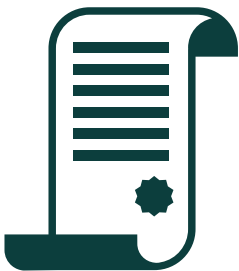
Les élèves inscrivent le titre de leur article favori, ils définissent le vocabulaire important y figurant, ils expliquent l'article dans leurs propres mots et précisent pourquoi il a de l'importance pour eux.

1.6 Activités en plénière ou en groupes sur la DUDH



Album de coupures sur les droits de la personne

Après avoir lu la DUDH, les élèves commencent un album de coupures de la classe intitulé Les droits de la personne sont _____. Tous les élèves, l'enseignant et les visiteurs présents dans la classe contribuent à l'album. On pourrait désigner un endroit de la classe comme coin des droits de la personne où l'album de coupures pourrait être exposé. Les élèves peuvent continuer à exposer d'autres articles ou artefacts significatifs au fur et à mesure que progresse la leçon au sein de ses trois modules.



Charte des droits de la personne de la classe

Lorsque les élèves ont amélioré leur compréhension des divers articles de la DUDH, ils peuvent commencer à rédiger une charte des droits de la personne de la classe, c.-à-d. un document de travail qui sera raffiné au fur et à mesure que la leçon se poursuivra.

Remarque – L'enseignant peut définir la portée de la charte de la classe, c.-à-d. si elle se limitera à la façon dont les élèves se comportent ou agissent en classe, ou si elle fusionnera également la série élargie des droits que les élèves ont étudiés dans le présent module.



Nuage de mots

Les élèves créent un nuage de mots de termes relatifs aux droits de la personne, ajoutant leurs synonymes et définitions, rédigeant des phrases renfermant les mots en question ou représentant les concepts évoqués dans des illustrations, etc. On pourrait créer un collage de nuages de mots et l'afficher dans le coin des droits de la personne.



Version personnalisée de la DUDH

La classe ou les élèves travaillant en groupes créent une version conviviale personnalisée de la DUDH expliquant chaque droit dans leurs propres mots. Si les élèves ont créé différentes versions, tous les élèves peuvent travailler ensemble pour préparer une version finale qui sera affichée dans le coin des droits de la personne.



Glossaire des droits de la personne

La classe prépare son propre glossaire de termes clés se rapportant aux droits de la personne qui sera exposé dans le coin des droits de la personne. Le glossaire peut évoluer au fur et à mesure que les élèves apprennent davantage de termes et de concepts ayant trait aux droits de la personne dans les trois modules de la leçon.



Articles qui manquent dans la DUDH

La classe travaille en groupes. Ces derniers imaginent un droit ou un ensemble de droits qui ne sont pas mentionnés dans la DUDH. Lorsque les élèves pensent qu'un droit doit être ajouté à la DUDH, ils doivent justifier son addition et faire part d'un argument à l'appui de leur choix.

Remarque – Les enseignants pourraient mentionner aux élèves qu'ils peuvent présenter les additions qu'ils suggèrent à titre de modifications à la DUDH ou baptiser leur document « Une DUDH pour le 21e siècle ».

Pour réaliser cet exercice, incitez les élèves à réfléchir à leurs nouveaux droits dans le contexte de la situation actuelle de leurs milieux, de la province, du Canada ou de l'ensemble de la planète, et de songer à des droits liés à des enjeux contemporains, comme les changements climatiques, les médias numériques, la surveillance et le respect de la vie privée, et les percées scientifiques dans les domaines de la génétique, de l'intelligence artificielle, etc.



Rédaction d'une DUDH en vertu d'un consensus

En guise de suivi à l'exercice précédent, les élèves formeront des groupes et chaque groupe rédigera une version de la DUDH renfermant les 10 à 15 droits de la personne qu'ils jugent essentiels pour préserver la dignité, le respect et l'égalité dans le monde contemporain. Chaque groupe présente sa version à la classe, après quoi la classe doit en arriver à un consensus sur une ébauche finale d'une DUDH de 10 à 15 articles représentant les valeurs de tous les participants. L'exercice pourrait nécessiter des compromis et des négociations.

Remarque – L'enseignant pourrait conclure l'exercice en invitant les élèves à faire part de leurs idées et points de vue sur l'exercice, des difficultés et rétributions que pose ou procure la rédaction de documents sur les droits de la personne, ainsi que du rôle de la diplomatie au cours de tels processus.

Module 2 : La vie et l'héritage de John Peters Humphrey

Remarque – Les composantes pédagogiques de ce module peuvent être intégrées aux cours et aux RAS qui suivent des programmes d'études actuels des écoles du N.-B.

Sciences humaines 6e année – Cultures du monde

- 6.5.2 Examiner quelques exemples choisis d'enjeux relatifs aux droits de la personne dans le monde.

Sciences humaines 9e année – Identités canadiennes

- 3.1 Droits et responsabilités liés à la citoyenneté (échelle locale, nationale et mondiale)

Droit 120

- RAS 2.5 Les droits de la personne en vertu du droit international et des régimes fédéral et provincial

Remarque – Expliquez aux élèves qu'à l'intérieur de ce module, ils se concentreront sur l'histoire de la vie d'un héros local des droits de la personne, qu'ils retraceront sa vie de son enfance à ses dernières années et qu'ils utiliseront cette histoire comme exemple de la façon dont une personne peut s'élever au-dessus d'un drame personnel pour défendre les droits des autres, puis avoir un impact durable et léguer un héritage d'espoir et de progrès.

2.1 Vocabulaire clé

Biographie, biographie intellectuelle, Nations Unies, droit international

Remarque – Regardez la vidéo sur John Peters Humphrey en compagnie de votre classe et ayez recours aux activités qui suivent pour susciter la participation des élèves:
https://www.youtube.com/watch?v=h7fl1_pQdil

Pour consulter des documents complémentaires sur la vie et les réalisations de M. Humphrey, les enseignants peuvent renvoyer les élèves à la page Web de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick consacrée à John Peters Humphrey :

<https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/cdpnb/education-et-engagement/john-peters-humphrey.html>



John Peters Humphrey, 1948 (courtesy of [UN/Kari Berggrav](#))

2.2 Activités pour les élèves



Représenter une pièce de théâtre

Les élèves travaillent en groupe à une adaptation de l'histoire de la vie de John Peters Humphrey sous la forme d'une courte pièce jouée devant la classe ou lors d'une activité de l'école. Les enseignants pourraient attribuer à des élèves les rôles de scénaristes, d'acteurs, de metteur en scène, de collaborateurs d'arrière-scène, de scénographes, etc.



Rédaction d'une composition

Les élèves se basent sur des faits de la vie de M. Humphrey pour rédiger une composition sur lui comportant des descriptions d'endroits, du paysage, de l'environnement et des principaux personnages, des dialogues, etc. Ils peuvent choisir une phase de la vie de M. Humphrey, p. ex. ses années d'enfance à Hampton ou sa carrière à l'ONU, pour condenser l'intrigue ou le synopsis et mettre en relief l'importance de cette période dans la vie de Humphrey.



Article de journal

Les élèves convertissent l'histoire de M. Humphrey en un article de journal ou un article pour une revue scolaire. Au cours de cette activité et de l'activité précédente, les élèves apprennent les différents styles d'écriture d'œuvres d'imagination et de reportages. Pour l'article de journal ou de revue, les élèves peuvent utiliser les particules interrogatives standards qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi pour rédiger leur texte.



Carte postale de John

Les élèves rédigent une carte postale que M. Humphrey aurait écrite à un ami ou un parent proches. Les élèves peuvent faire appel à leur imagination pour jouer avec le thème de la carte postale et le moment où elle est écrite. On pourrait par exemple imaginer que Humphrey écrit la carte postale de nos jours en vue de livrer ses pensées sur le monde d'aujourd'hui ou elle pourrait remonter à un certain moment de la vie de M. Humphrey après l'adoption de la *DUDH*, par exemple, et faire part de ses espoirs au sujet des droits de la personne au cours de l'avenir.



Journal de John

Les élèves créent un article écrit par Humphrey dans son journal. Comme dans le cas de l'activité précédente, les élèves peuvent jouer avec le moment de l'écriture de l'article dans le journal. Ils peuvent par exemple imaginer que Humphrey vit à l'époque actuelle et qu'il réfléchit sur la situation des droits de la personne de nos jours. Les élèves peuvent par ailleurs rédiger des commentaires différents montrant comment le ton et le contenu pourraient être différents si les commentaires étaient écrits durant la vie de M. Humphrey et de nos jours.



Lettre à John

Les élèves écrivent à M. Humphrey une lettre ou une carte postale pour lui relater leur expérience des droits de la personne de nos jours, ou pour lui faire part des sentiments qu'ils ressentent d'après ce qu'ils savent de sa vie et de son héritage ainsi que de ce qu'ils ont vécu par rapport aux droits de la personne.

Le module 3 : Introduction à la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick

Remarque – Les composantes pédagogiques de ce module peuvent être intégrées aux cours et aux RAS qui suivent des programmes d'études actuels des écoles du N.-B.

Sciences humaines 6e année – Cultures du monde

- 6.5.2 Examiner quelques exemples choisis d'enjeux relatifs aux droits de la personne dans le monde

Sciences humaines 9e année – Identités canadiennes

- 3.1 Droits et responsabilités liés à la citoyenneté (échelle locale, nationale et mondiale)

Histoire du Canada 120

- RAS 4.2 Évolution sociale et politique du Canada d'après-guerre

Droit 120

- RAS 2.5 Les droits de la personne en vertu du droit international et des régimes fédéral et provincial

Science politique 120

- RAS 3.1 Droits, responsabilités, rôles et statut des personnes et des groupes au Canada

Enjeux mondiaux 120

- RAS 1.3 Démontrer une compréhension transculturelle de l'identité, de la diversité et de l'unité
- RAS 3.3 Évaluer les causes, les conséquences et les solutions quant aux violations des droits de la personne d'un groupe ou d'une personne

Remarque – Commencez ce module en remettant des exemplaires du préambule et de l'article 2.1 de la *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick à la classe.

3.1 Vocabulaire clé

Commissions des droits de la personne, lois fédérales ou nationales, *Charte canadienne des droits et libertés*, compétence, lois provinciales, *Loi sur les droits de la personne*, discrimination, motifs de distinction et domaines de discrimination



Commissions des droits de la personne

Organismes gouvernementaux dans chaque province et territoire ainsi qu'à l'échelle nationale ayant pour rôle de promouvoir et de protéger les droits de la personne dans les territoires relevant de leur compétence.



Lois sur les droits de la personne

Chaque province et territoire du Canada de même que le gouvernement fédéral sont dotés de leur propre loi sur les droits de la personne qui protège les personnes ou les groupes vulnérables contre la discrimination. La *Loi sur les droits de la personne* du Nouveau-Brunswick (*LDP*) fait état de 16 motifs protégés.



Motifs

Les 16 motifs cités dans la *LDP* représentent des caractéristiques personnelles, c.-à-d. des traits personnels propres aux êtres humains. À titre d'exemple, une personne pourrait faire partie d'une certaine race (par ex. race noire), avoir une origine nationale particulière (par ex. mexicaine), être d'un certain âge (par ex. 70 ans), souffrir d'une incapacité mentale (par ex. dépression), déclarer avoir un genre en particulier (par ex. 2ELGBTQ+) ou le mentionner, etc. La *LDP* protège toutes ces personnes contre la discrimination dans certains secteurs.

Remarque – Les enseignants peuvent mentionner aux élèves que la *LDP* protège en outre toutes les personnes contre le harcèlement sexuel et les représailles.



Secteurs

La *LDP* protège les personnes contre la discrimination dans les secteurs de l'emploi, du logement, des services, des annonces et de la publicité, et celle liée à l'appartenance à certains organismes, etc.

Remarque – Lorsque les enseignants décrivent les secteurs concernés, ils peuvent expliquer que la *LDP* ne protège pas contre les actes criminels (une protection assurée en vertu du droit criminel) et qu'elle n'assure pas une protection ni la mise en application de la Charte, c.-à-d. des droits prévus en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.



Compétence

En matière de droit, la compétence désigne le territoire géographique ou les autres limites à l'intérieur desquels une loi est applicable. La *LDP*, par exemple, est une loi provinciale, ce qui signifie qu'elle s'applique ou assure une protection contre les gestes de discrimination seulement si lesdits gestes surviennent à l'intérieur du Nouveau-Brunswick. Dans le même ordre d'idées, chaque province ou territoire sont munis de leur propre loi sur les droits de la personne qui s'applique seulement à l'intérieur de la province ou du territoire en question.



Discrimination

La discrimination représente un concept de base du droit relatif aux droits de la personne. Il y a présument discrimination lorsque quelqu'un est traité de façon différente parce qu'il présente un motif protégé (race, sexe, identité de genre ou expression d'une telle identité) et que le traitement différent de l'intéressé lui cause un désavantage dans un domaine bénéficiant de protection, tel que l'emploi, le logement, les services, etc. Si quelqu'un souffre de discrimination au Nouveau-Brunswick, l'intéressé peut déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick.

3.2 Activités pour les élèves

- Comparez le préambule de la *Loi sur les droits de la personne (LDP)* au préambule de la *DUDH*. Les élèves pourraient relever tout vocabulaire commun employé dans les deux préambules et noter les différences de vocabulaire, d'emphase et de portée du texte.

Remarque – Les enseignants peuvent utiliser cet exercice pour renforcer le concept de la compétence en montrant comment, tel que le précisent leurs préambules respectifs, la *LDP* s'applique uniquement à l'intérieur de la province du Nouveau-Brunswick alors que la *DUDH* a une portée mondiale.

- Passez en revue les 16 motifs énumérés à l'article 2.1 de la *LDP* et comparez combien sont mentionnés dans la *DUDH*. Les élèves pourraient créer un tableau comparatif mettant en évidence les similarités et les différences dans les motifs énumérés des deux documents.
- Regroupez les élèves en petits groupes et attribuez à chaque groupe un motif ou un ensemble de motifs. Les groupes discuteront des motifs qui leur sont attribués, de leur sens et de ce qu'ils représentent, de leur portée et d'exemples de personnes qui s'identifieraient comme personnes présentant de tels traits, etc.

Remarque – Les enseignants peuvent se servir de cet exercice pour rappeler aux élèves comment chaque motif représente une caractéristique personnelle, c.-à-d. comment il est intimement lié au sentiment de soi ou d'identité de la personne.

- Faites part aux élèves de la définition du harcèlement sexuel [paragraphe 10(1) de la *LDP*] et demandez-leur leurs commentaires sur la formulation.

Remarque – Au cours de cette activité, les enseignants peuvent mettre en relief le fait que d'après la définition, les « remarques vexatoires » et les « comportements à caractère sexuel » peuvent tous deux constituer un harcèlement sexuel et qu'un tel comportement est importun pour la victime. Lorsque les enseignants traitent du « caractère importun » des gestes, ils peuvent aborder l'aspect du « consentement » – c.-à-d. que lorsqu'un comportement est importun, il a toujours cours sans consentement.

- Les enseignants peuvent, dans le même ordre d'idées, expliquer le sens du terme représailles (article 11 de la *LDP*). Précisez aux élèves que la *LDP* protège les personnes qui sont victimes de discrimination s'ils signalent un problème relatif aux droits de la personne ou fournissent leur aide à une plainte visant les droits de la personne

- Les élèves créent un organigramme montrant que les lois relatives aux droits de la personne découlent des instruments internationaux pour s'intégrer aux lois nationales, puis aux lois provinciales. Il pourrait s'agir là d'un projet de classe qui serait exposé dans le coin des droits de la personne.
- Les élèves sélectionnent un motif ou un droit à l'article 2.1 de la *LDP* (race, incapacité, religion, etc.) et font des recherches sur son histoire, son sens et sa portée. Ils pourraient consulter le plus récent rapport annuel de la Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick afin de vérifier le nombre de plaintes déposées par an et créer une infographie basée sur leurs constatations.
- Les élèves réfléchissent à un motif ou une série de motifs qui manquent selon eux dans la *LDP* et ils font part d'un argument à l'appui de l'addition du motif en question en vertu d'une modification législative.

Remarque – Les enseignants peuvent inciter les élèves à comparer la liste des motifs protégés inclus dans les lois sur les droits de la personne des autres provinces ou des territoires du Canada pour avoir une idée des autres motifs qui pourraient ne pas figurer dans la *LDP*.

Pour compliquer davantage l'exercice, les enseignants peuvent demander aux élèves de réaliser une revue interprovinciale-territoriale de toutes les lois sur les droits de la personne au Canada, comparant les motifs figurant dans toutes les lois sur les droits de la personne au Canada et présentant l'information relevée dans un tableau MS Word.

D. Sujets pour courtes rédactions ou rapports de recherche

Remarque – Selon la façon dont l’enseignant a planifié ou réglé le rythme des trois modules d’apprentissage, les sujets qui suivent peuvent être structurés en activités de groupe aboutissant à des exposés en classe ou à la rédaction de rapports de recherche individuels par les élèves.

Les sujets sont conçus pour constituer des travaux finals dans le cadre la leçon, mais les enseignants peuvent les incorporer à n’importe quel stade de la leçon en les modifiant en fonction de leurs priorités et de leurs objectifs d’apprentissage.



Enquête historique

En quoi la *DUDH* a-t-elle constitué une réponse au passé (comment reflète-t-elle le moment où elle a été rédigée)? Comment transmet-elle une responsabilité aux générations futures?



Enquête historique

Effectuez une recherche d’autres documents historiques sur les droits de la personne et décrivez brièvement leur contexte, leur contenu et leur incidence historique, par exemple le Code de Hammurabi, la Magna Carta, la Déclaration d’indépendance des États-Unis, la Déclaration des droits de l’homme et du citoyen, etc. Les élèves pourraient réaliser une étude comparative de deux de ces documents et comparer l’un d’entre eux à la *DUDH*.



Enquête historique

Effectuez une recherche sur une religion, une philosophie ou une culture ancienne de l’histoire dont les enseignements ou principales idées englobaient le respect et la protection des droits de la personne.



Analyse textuelle

Les élèves comparent les trois ébauches de la *DUDH* rédigées par John Peters Humphrey pour en dégager les similarités et les différences, ainsi que pour montrer en quoi le document définitif de la *DUDH* a changé ou est demeuré le même comparativement aux premières ébauches. Les élèves peuvent préparer une présentation PowerPoint sur les ébauches faisant part des constatations de leur analyse.



Journal de réflexion

Les élèves tiennent un journal dans lequel ils retraçent leur parcours d'apprentissage au cours de chaque module d'apprentissage en vue de le soumettre à la fin de la leçon

Remarque – Si ce genre de travail intéresse les élèves, les enseignants devraient l'attribuer au début de la leçon afin de permettre aux élèves de documenter leurs idées tout au long de l'enseignement de chaque module.



Essai de réflexion

À la fin de la leçon, les élèves rédigent un essai les amenant à réfléchir sur le sujet qui suit. « Trois choses que j'ai apprises au sujet des droits de la personne et trois choses qui suscitent toujours ma curiosité. »



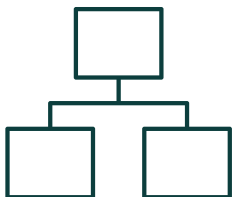
Essai de réflexion

Les élèves rédigent un essai les amenant à réfléchir sur le sujet qui suit. « Comment vais-je célébrer la Journée des droits de la personne et pourquoi? »



Rédaction biographique

Les élèves songent à un activiste ou un promoteur illustre des droits de la personne du passé ou d'aujourd'hui et décrivent ses contributions à l'avancement des droits de la personne. Les élèves pourraient décrire comment la vie de cette personne les inspire à lui être reconnaissants des valeurs des droits de la personne et à les respecter.



Organigramme

Les élèves créent un organigramme montrant la *DUDH* et d'autres instruments internationaux, fournissant une brève description de chacun, l'année de son adoption et l'année de sa ratification par le Canada. Les élèves peuvent rattacher de brèves descriptions à chaque instrument en répondant aux particules interrogatives *qui, quoi, quand, comment, pourquoi*, etc.



Les droits de la personne dans la pratique

Les élèves effectuent une recherche sur un droit de la personne mentionné dans la *DUDH* et étudient un endroit ou un pays du monde où le droit en question est violé. La recherche devrait viser à sensibiliser davantage les gens au sujet et à proposer des solutions éventuelles.



Les droits de la personne dans la pratique

Les élèves réfléchissent à des enjeux liés aux droits de la personne à l'intérieur de leur école ou de leur milieu local afin de déterminer quels droits cités dans la *DUDH* ou la *LDP* sont bien respectés et lesquels nécessitent plus d'attention, de sensibilisation ou de protection.



Communiquez avec nous

**Commission des droits de la personne du
Nouveau-Brunswick**
751, rue Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick
E3B 1H8



hrc.cdp@gnb.ca



(506) 453-2301



<http://www.gnb.ca/hrc-cdp>